



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Centre Départemental Artistique pour
l'Animation et la Culture des Enfants
41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX
Tel : 0262 41 38 67 / Fax : 0262 21 78 40 /
courriel : cedaace@wanadoo.fr

CONCOURS DE CALCUL RAPIDE

Année scolaire 2018/2019

ARTICLE 1 :

Un concours de calcul rapide est organisé par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion en collaboration avec les radios Kréol FM et LFM dans le but de donner au calcul mental, dans tout le cycle 3, la place qu'il mérite dans l'enseignement et les apprentissages mathématiques.

ARTICLE 2 :

Ce concours concerne le cycle 3 :

- Cours moyen première année (CM1)
- Cours moyen deuxième année (CM2)
- Sixième (6^{ème})

Ce concours est inclus dans les activités du GAMI (Groupe Académique Mathématiques Inter-degré, gami@ac-reunion.fr).

ARTICLE 3 :

Le concours se déroulera en 4 étapes :

Préliminaires, quart de finale, demi-finale et finale.

Chaque étape comprend des calculs automatisés, des calculs réfléchis et des activités mentales, conformément aux compétences à travailler tout au long du cycle 3.

Seules les deux premières étapes intègrent une dimension collective et une dimension individuelle.

Étapes	CM1/CM2/6 ^{ème}
Préliminaires (Concours collectif et individuel)	Mardi 4 décembre 2018 à 10h. Cette épreuve sera diffusée sur les ondes de Kréol FM et de LFM (pour le sud). Aux questions diffusées sur la radio s'ajoutent des activités mentales envoyées par mail aux collègues, aux écoles et aux circonscriptions. Le fichier audio sera également transmis en cas de souci de réception de la radio.
Quart de finale (Concours collectif et individuel)	Semaine des Mathématiques Mardi 5 mars 2019 à 10h. Cette épreuve sera diffusée sur les ondes de Kréol FM et de LFM (pour le sud). Aux questions diffusées sur la radio s'ajoutent des activités mentales envoyées par mail aux collègues, aux écoles et aux circonscriptions. Le fichier audio sera également transmis en cas de souci de réception de la radio.
Demi-finale (Concours individuel)	Samedi 25 mai 2018 Le lieu sera précisé sur la convocation.
Finale (Concours individuel)	Samedi 15 juin 2018 La finale se déroulera dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Réunion.

ARTICLE 4 :

1) Pour les préliminaires et le quart de finale, le concours comprendra :

- 20 questions diffusées à la radio ;
- 6 activités mentales diffusées par mail.

La prise de notes ne sera autorisée que pour certaines questions, ce qui sera précisé au moment de l'épreuve.

2) Pour la demi-finale organisée en regroupements, le concours comprendra 26 questions gérées sur place.

3) Pour la finale, les élèves auront à résoudre 3 exercices et 3 problèmes en 3 manches (voir article 8).

ARTICLE 5 :

Les épreuves des préliminaires constituent une phase d'entraînement pour l'ensemble des classes qui participent. Aucune sélection n'est prévue lors de cette phase.

L'enseignant de chaque classe inscrite assurera la correction (calcul automatisé : 1 point, calcul réfléchi ou activité mentale : 2 points) et réalisera un bilan collectif avec ses élèves.

ARTICLE 6 :

Le quart de finale permet de désigner la meilleure classe, au niveau académique, de chacun des trois niveaux du cycle. Les classes à double niveau (CM1/CM2) seront classées avec les classes de CM1 ou de CM2 selon l'effectif.

Par ailleurs, le quart de finale permet aussi de sélectionner un représentant par niveau pour chaque école ou collège.

L'enseignant de chaque classe inscrite assurera la correction (calcul automatisé : 1 point, calcul réfléchi ou activité mentale : 2 points). Il calculera également le score moyen de sa classe.

Pour le classement individuel, en cas d'ex-aequo dans une école ou dans un collège, les professeurs réunissent les élèves concernés et les départagent par une question qu'ils conçoivent ensemble : l'élève répondant correctement le plus rapidement est sélectionné pour la demi-finale. Si tous les élèves se trompent, une autre question est proposée.

A l'issue du quart de finale, les scores moyens de toutes les classes engagées et les noms des élèves sélectionnés pour la demi-finale seront communiqués via un lien qui sera précisé ultérieurement.

ARTICLE 7 :

La demi-finale aura lieu le samedi 25 mai 2019, dans un collège de l'académie (le lieu sera indiqué sur la convocation envoyée par courrier). La correction sera assurée par un jury désigné par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion.

A l'issue de cette phase, quatre élèves pour chaque niveau seront sélectionnés pour la finale.

ARTICLE 8 :

La finale sera organisée en 3 manches pour chaque niveau. Le lauréat est le gagnant de la 3ème manche.

La finale se déroulera le samedi 15 juin 2019 dans l'hémicycle du Département.

ARTICLE 9 : PRIX

* Classe lauréate de chaque niveau :

- 1 diplôme - 1 T-shirt - 1 clé USB
- Une demi-journée de valorisation de la classe (ateliers mathématiques, cérémonie)

* Champion de chaque niveau :

- 1 séjour culturel - 1 pack de téléphonie mobile - 1 diplôme - 1 jeu éducatif

* Vice-champion de chaque niveau :

- 1 carte cadeau - 1 pack de téléphonie mobile - 1 diplôme - 1 jeu éducatif

ARTICLE 10 :

- L'organisation matérielle est assurée conjointement par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion.
- Le transport des candidats aux phases finales (demi-finale et finale) est assuré par les parents.

ARTICLE 11 :

Le CEDAACE et l'Académie de la Réunion dégagent leur responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de leurs compétences, et en particulier en cas de mauvaise réception radiophonique ou de problèmes de transport qui empêcheraient le bon déroulement de ces épreuves.

ARTICLE 12 :

Le CEDAACE et l'Académie de la Réunion, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réservent le droit d'aménager celui-ci pour assurer la réussite de cette action.

ARTICLE 13 :

La notation du jury est sans appel.

Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury ne pourra être accepté.